

Justice/Rencontre ministre-Syndicat des greffiers Pour une année judiciaire apaisée

F.S.L(Sur les notes de N.T.E.)
Libreville/Gabon

DANS un souci d'aborder la nouvelle année judiciaire dans un climat apaisé et de concertation permanente, le ministre d'Etat en charge de la Justice, chargé des Droits humains, Me Francis Nkea Ndzigue, a présidé une séance de travail, mercredi dernier, avec les responsables du Syndicat national des greffiers (Synagref) dans la salle des réunions de la Chancellerie du ministère dont il a la charge.

Ce premier contact, qui intervient après l'audience accordée, la semaine dernière, au syndicat des magistrats, a permis au président du Synagref, Me Georges Boupenga d'échanger avec le nouveau Garde des Sceaux sur les préoccupations corporatistes des adhérents de la Synagref. Six au total, allant du statut particulier des greffiers aux situations administratives et individuelles de ces derniers.



Photo : D.R

Le ministre d'Etat en charge de la Justice, Me Francis Nkea, présidant...

S'agissant du point relatif au statut particulier tant attendu par le corps des greffiers, Me Francis Nkea Ndzigue a réitéré le souci du gouvernement de faire aboutir, dans les meilleurs délais, ce texte, tout comme bien d'autres réformes envisagées au sein de l'administration judiciaire de notre pays. Pour ce qui est de la Carte professionnelle des greffiers, le ministre d'Etat et ses hôtes se sont accordés sur des modalités pratiques de cette opération et l'urgence de confectionner ce document conformément aux textes en vigueur qui l'instituent.

Les questions de la régulation des situations administratives ont été également débattues, notamment celles liées au concours professionnel, à l'intégration de la promotion 2015 et aux avancements automatiques des personnels. Autres points soulevés durant ces deux heures d'échanges, les affectations et les mutations des greffiers à l'intérieur des services judiciaires. A ce propos, le ministre d'Etat a rassuré les uns et les autres que dorénavant cette question sera réglée conformément à l'article 16 de la loi N° 20/93 du 27 août 1993, fixant le statut particulier des greffiers. Une autre solution apportée aux revendications des agents judiciaires, la confection en ce moment de leurs toges par un four-



Photo : D.R

...la réunion avec les responsables du syndicat national des greffiers.

nisseur qui entend les mettre à la disposition de la tutelle à la fin de ce mois de septembre. Au terme de cette rencontre, le ministre d'Etat a exprimé son ouverture à un dialogue permanent et participatif dans le but de trouver ensemble des solutions idoines aux problèmes à l'origine des crises qui secouent souvent le monde judiciaire.

Coopération Unicef-Gabon

Un nouveau programme adopté

M.A.M
Libreville/Gabon

C'est ce qui ressort de la séance de travail qui s'est tenue entre l'Unicef et les responsables du ministère des Affaires sociales, en tête desquels le ministre délégué Jonathan Ndoutoume Ngome. Une rencontre qui a également permis aux deux parties de recenser les défis majeurs à relever.



Photo : COE

L'UNICEF a récemment adopté un nouveau programme de coopération avec le Gabon. Au cours de la séance de travail entre ce traditionnel partenaire onusien et le ministre délégué aux Affaires sociales, Jonathan Ndoutoume Ngome, les deux parties ont passé ensemble en revue les défis à relever dans le cadre de ce nouveau programme.

En visite au Gabon, le directeur général adjoint de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Gilles Fagninou, a laissé entendre que beaucoup de progrès ont été accomplis s'agissant de la situation de l'enfant au Gabon. Non sans toutefois indiquer que ce nouveau programme vient à point nommé pour faire face à un certain nombre de défis. " Nous avons parlé des ces défis avec le ministre délégué et les directeurs généraux. Nous pensons que le nouveau programme pour les qua-

tre années à venir permettra donc de les relever, et de rendre visibles les enfants qui ont été exclus. Cela permettra également de faire du plaidoyer pour que des allocations budgétaires adéquates soient mises en place pour des enfants dans tous les secteurs", a laissé entendre M. Fagninou.

En outre, l'hôte du ministre délégué aux Affaires sociales s'est félicité des efforts des deux parties pour aboutir à l'élaboration d'un code de l'enfant. Il a déclaré à ce sujet: " c'est une avancée importante, nous avons aussi appris que ce code a été transmis au Parlement et nous sommes confiants que le Parlement fera son travail (...) pour que ce code devienne une réalité".

Par ailleurs, l'Unicef a invité le gouvernement gabonais à s'intéresser davantage à la question des actes de naissance des enfants. Pour l'Unicef, c'est un sujet "important"

L'Unicef et le Gabon liés par un nouveau programme de coopération.

auquel il faut remédier. "Il y a encore des milliers d'enfants ici au Gabon qui n'ont pas d'actes de naissance", a constaté le DGA de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, avant d'exhorter ainsi l'Exécutif: "C'est important que le gouvernement travaille pour que cette question soit résolue, que chaque enfant ait un acte de naissance".

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Recensement et déclassement des véhicules administratifs âgés de 7 ans et plus

Le Ministère du Budget et des Comptes Publics informe tous les détenteurs de véhicules administratifs âgés de 7 ans et plus, qu'une opération de recensement et de déclassement desdits véhicules du parc automobile de l'Etat s'opérera du 02 au 30 octobre 2017.

A cet effet, les agents publics concernés par cette mesure sont priés de se rapprocher des Secrétaires Généraux de leurs ministères ou institutions respectifs pour disposer du calendrier relatif à l'expertise de ces derniers. Cette expertise aura lieu à l'Ecole Nationale de Police (ESCAP) sise à Owendo.

Fait à Libreville, le 21 SEP. 2017

P. Le Ministre d'Etat
P.O. le Secrétaire Général

Yolande NYONDA
Secrétaire Général